

Amendement proposé par la délégation britannique du Conseil de l'UEO à la recommandation 264 de l'Assemblée sur la prolifération des armes nucléaires (11 novembre 1975)

Légende: Le 11 novembre 1975, la délégation britannique du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) propose de modifier le projet de réponse (WPM (75) 35/A) à la recommandation 264 de l'Assemblée de l'UEO sur la prolifération des armes nucléaires. En effet, les Britanniques souhaitent mettre l'accent sur le fait que la France est le seul des pays membres de l'UEO n'ayant pas signé le traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP).

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Projet de réponse à la recommandation No 264. 11.11.1975. 1 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1969, 01/12/1969-16/10/1985. File 202.413.999.06. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/amendement_propose_par_la_delegation_britannique_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_264_de_l_assemblee_sur_la_proliferation_des_armes_nucleaires_11_novembre_1975-fr-6783869d-991b-4f5a-9af6-2a762a56bd83.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

11 novembre 1975

Projet de réponse à la recommandation No 264
(Doc. WPM (75) 35 et 35/A)

La délégation britannique propose de remplacer le premier
paragraphe du document WPM (75) 35/A par le texte suivant :

1. "Tous les membres du Conseil sont fermement attachés au principe de la non-prolifération. Six d'entre eux ont signé le traité sur la non-prolifération nucléaire, et le septième a constamment affirmé qu'il agirait comme s'il avait signé le traité."

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE